



Protocole sanitaire renforcé

Ce nouveau protocole sanitaire renforcé du 2 novembre complété par les points 7 et 8 entrera en vigueur le 9 novembre. Vous trouverez les changements surlignés :

- en **jaune** par rapport au protocole des mois de septembre et octobre (opérationnel au 02/11)
- en **bleu** par rapport au protocole du 2 novembre (opérationnel au 09/11)

1. Le rôle des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 **chez l'élève ou dans sa famille**. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école.

→ Ils en informent le directeur immédiatement.

→ Lors de la survenue d'un cas positif chez un élève ou un personnel de l'école, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie est informée par le directeur de l'école qui fournit également une liste des contacts afin que les familles soient informées.

Note aux parents : Une tolérance légitime s'était installée, en septembre-octobre, sur l'accueil d'élève ayant des symptômes de maladie. Il est demandé aux parents de ne mettre à l'école qu'un enfant en bonne santé.

2. Les geste barrières

Ils restent identiques et le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- **avant** et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- *Attention, il appartient aux familles d'organiser le lavage des mains dès le retour au domicile.*

Note aux parents : En raison du protocole sanitaire et de l'organisation structurelle du bâtiment, nous vous demandons la possibilité de faire passer systématiquement vos enfants aux toilettes à votre domicile avant de venir à l'école.

3. Accès aux locaux

L'accès aux parents est limité au strict nécessaire, après nettoyage et désinfection des mains, avec port du masque et en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre. Les rendez-vous parents-enseignants se feront de préférence en distanciel (rendez-vous téléphonique ou visio)

4. Le port du masque

ATTENTION, pour les élèves des écoles élémentaires, le **port du masque « grand public » est obligatoire** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (hors situation d'EPS). *L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.*

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas ponctuellement.

Nous vous demandons donc de bien prévoir le nombre de masques suffisants (pour respecter les délais de 4h d'utilisation par masque) pour une journée de classe :

- 1 le matin
- 1 l'après-midi
- +1 en cas d'incident,
- + les besoins en masques en fonction de la situation de votre enfant (temps périscolaire, temps cantine). Devant la grande diversité des profils d'accueil des élèves (ceux qui vont à la cantine mais aussi au périscolaire, ceux qui ne vont qu'au périscolaire du matin mais pas le soir...), il a été décidé qu'il faudrait fournir un masque par temps d'accueil.

L'élève se présentera donc avec un masque à l'école et aura en sa possession les masques pour les changements dans un petit sac fermé de type sac de congélation zip par exemple. Si l'élève utilise des masques lavables, il faudra lui fournir également une pochette pour mettre les masques utilisés.

5. **Aération des locaux toutes les deux heures minimum** (contre 3h auparavant) : avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

6. **Le nettoyage et la désinfection des locaux** est réalisée au minimum une fois par jour. **Un nettoyage des surfaces fréquemment touchées (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.**

7. **Limitation du brassage des élèves - Avenant au protocole sanitaire – valable à partir du 9 novembre 2020**

Les objectifs visés par le protocole sanitaire renforcé sont les suivants :

- Limiter le brassage des élèves entre classes (protocole sanitaire renforcé)

- Limiter le phénomène d'attroupement aux entrées et sorties des écoles (protocole sanitaire renforcé / protocole Vigipirate urgence-attentat)

Les principes qui sont exposés ci-dessous entreront en vigueur dès le lundi 9 novembre au matin. Ils sont issus de notre expérience lors du premier déconfinement mais également des contraintes structurelles des bâtiments tout en essayant de tenir compte des élèves et des parents.

a. L'entrée des élèves à l'école le matin et l'après-midi.

Afin de faciliter l'organisation de tous, nous avons choisi de **maintenir les horaires d'école actuels**. Le principe sera celui de **l'accueil des élèves directement dans les classes** par les enseignants. Pour cela, le portail d'entrée des élèves est le suivant

- Pour les élèves de CP, CE1, CE2 : Entrée des élèves par le **grand portail de la grande cour**
- Pour les élèves de CM1, CM2 : Entrée des élèves par le **grand portail de la petite cour**

Toutefois, **les élèves ne resteront pas dans la cour, ils se déplaceront directement vers leur classe** où ils seront accueillis par leur enseignant pour effectuer un lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Seuls les élèves des enseignants d'accueils au portail resteront dans la cour dans une zone matérialisée et monteront en classe avec leur enseignant.

Pour rappel, l'accueil des élèves à l'école se fait le matin de 8h05 à 8h15 et l'après-midi de 13h20 à 13h30.

Rôles des parents :

Il n'y aura donc pas de passage aux toilettes à l'entrée de l'école pour fluidifier l'entrée des élèves et cela suppose donc que les parents encouragent leurs enfants à **passer aux toilettes avant de venir à l'école**. Bien entendu, nous aurons une tolérance sur ce sujet mais il faut noter que cela mobilisera un enseignant en plus en dehors de sa classe et du brassage d'élèves. Nous comptons donc sur votre implication sur ce sujet.

Les parents devront veiller à ce que les élèves arrivent **avec leur masque déjà positionné** et qu'une fois que leur enfant aura passé la grille, il faudra que **les parents repartent immédiatement**. De la même manière **il est inutile de venir en avance devant le portail**. L'objectif ici est clairement de limiter l'effet de masse et de brassage dans les cours d'école et les phénomènes d'attroupement devant les portails de l'école

b. La sortie des élèves de l'école le matin et l'après-midi

Là encore, nous avons souhaité conserver les horaires pour éviter les complications d'organisation avec les services de restauration scolaire et de périscolaire.

Nous ne pouvons pas organiser une sortie de tous les élèves par les mêmes portails car cela entraînerait un brassage parents/enfants sur ce temps restreint. Nous avons donc assigné pour chaque classe un portail de sortie différent avec pas plus de 2 ou 3 classes par portail. Les classes sortiront avec une distance entre-elles ce qui vous engage à repartir au plus vite avec votre enfant dès que vous l'avez

recupéré pour limiter l'effet d'attroupement devant celui-ci. Voici donc les portails de sortie pour chacune des classes :

- Classe de CP de Mme Véronique Del Moral : Grand portail de la grande cour
- Classe de CP de Mme Isabelle Leroux (M.Hybord) : Grand portail de la grande cour
- **[ERRATUM]** Classe de CP/CE1 de Mme Amandine Pionchon : Grande porte en bois (entrée historique de l'école)
- Classe de CE1 de M. Cédric Paul : Grand portail de la grande cour
- Classe de CE1/CE2 de Mme Céline Gamel : Petit portail de la petite cour
- Classe de CE2 de Mme Marie Reboul : Petit portail de la petite cour
- Classe de CM1 de Mmes Claire Caddet et Jennifer Rizzo : Grand portail de la petite cour
- Classe de CM1/CM2 de M. Fabrice Thiervoz : Portail coulissant de la Grande cour (en haut)
- Classe de CM1/CM2 de Mme Géraldine Yerganian : Portail coulissant de la Grande cour (en haut)
- Classe de CM2 de Mme Marion Layat : Grand portail de la petite cour

Rôle des parents :

Les parents ne doivent **pas venir trop tôt** pour ne pas créer un attroupement au niveau de chaque portail. Dès que leur enfant est sorti, **ils devront repartir au plus vite** pour éviter cet effet de masse.

Il appartient aux parents ayant plusieurs enfants de s'organiser pour aller récupérer un enfant à un portail puis à l'autre. Nous savons que ce n'est pas évident mais nous vous recommandons d'attendre auprès du portail du plus jeune.

c. L'organisation des récréations

Le principe de la limitation du brassage des classes est réaffirmé. Nous avons à cette rentrée 3 groupes constitués (comme annoncé avant la rentrée). Les contraintes d'organisation et d'espace nous permettent tout de même de monter à **8 groupes différents qui ne se croisent pas et ne se mélangent pas**. *Chaque classe formant un groupe séparé sauf pour les classes de Mme Del Moral et Mme Pionchon qui par leur proximité dans les locaux et sur le temps de récréation ne formeront qu'un seul groupe constitué, ainsi que les classes de Mme Gamel et Mme Reboul qui pour les mêmes raisons forment également un groupe constitué.*

- Les récréations seront donc décalées dans la matinée et dans l'après-midi (c'est déjà le cas actuellement)
- Les **cours de récréation seront sectorisés** (en 4 dans la grande cour et en 2 dans la petite cour) pour garder un espace suffisamment important pour chaque groupe.
- **En cas de mauvais temps, les temps de récréation seront organisés dans les classes par un temps calme.**

d. Organisation des temps de cantine et périscolaire

Temps de cantine :

Afin de répondre au principe de limitation du brassage, **les enfants sont récupérés directement dans les classes et chaque groupe est attribué à un agent communal référent.**

Le self est remis en place mais le fonctionnement est aménagé pour répondre au protocole et **chaque groupe est géré par son agent référent qui mangera avec eux.** Cela permettra de limiter ainsi le brassage des agents communaux.

La surveillance des élèves dans la cour de l'école sur le temps méridien sera effectuée dans le respect de la limitation de brassage et le respect des groupes constitués en utilisant la sectorisation des cours cour mise en place. **En cas de mauvais temps nous serons contraints d'organiser le retour à l'école directement dans les classes et d'organiser des temps calme.**

Temps périscolaires :

Toujours dans l'objectif de limiter le brassage adultes / groupes constitués, et dans la mesure des possibilités, **les agents communaux conserveront la gestion et la conduite des mêmes groupes que sur le temps de pause méridienne.**

La mobilisation de l'ensemble des agents communaux sur l'accueil périscolaire dans le respect du protocole sanitaire renforcé ne permet de maintenir en parallèle le départ différé. De plus, l'organisation de celui-ci en l'état des structures et des ressources humaines et ce malgré les embauches liées à la crise sanitaire, ne permet pas de respecter le protocole sanitaire.

Il a donc été décidé **d'annuler toutes les réservations du départ différé à compter du lundi 9 novembre et sur une durée indéterminée** pour le moment. Les parents bénéficiant habituellement de ce service et étant dans l'impossibilité de récupérer leurs enfants à la sortie de l'école pourront toutefois **inscrire leurs enfants au service périscolaire.** (Directement depuis votre espace famille, ou si le service n'était pas activé en contactant le service jeunesse par mail à service-jeunesse@saint-cergues.fr)

8. Régulation du protocole

Les autres éléments du protocole déjà transmis aux familles restent inchangés.

Les enseignants expliquent à leurs élèves le nouveau fonctionnement et insistent régulièrement sur les gestes barrières.

Ces principes de protocole s'appuient donc **également sur vous, parents,** dans votre engagement au service de celui-ci dans l'intérêt des objectifs fixés.

Si jamais les objectifs fixés par ce protocole ne seraient pas atteints (trop de parents restant à proximité de l'école, par exemple) nous serions contraints de modifier à nouveau son organisation pour répondre aux contraintes des protocoles sanitaires et Vigipirate. Par exemple, nous pourrions installer des entrées échelonnées pour chaque classe permettant de mieux atteindre les objectifs mais entraînant plus de contraintes d'organisation pour les familles, l'école et la mairie. Nous comptons donc sur votre respect des consignes de celui-ci dans l'intérêt de tous.

Nous restons pleinement conscients des changements et des difficultés que cela peut occasionner pour chacun d'entre nous. Néanmoins, l'objectif est de mettre tout en œuvre pour la santé, la sécurité et les apprentissages de vos enfants selon l'état sanitaire du moment. Comme d'habitude, l'équipe enseignante et moi-même restons disponibles en cas de besoin.

Sophie Bastard

Service scolaire

Audrey Camus

Service jeunesse

Jérôme Duchêne

Directeur

Gabriel Doublet

Maire